

TH PLUS

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE :

NOM GENERIQUE**TH PLUS**

UTILISATION

Produit de hausse de la valeur du TH des eaux de piscines.

FABRICANT

MAREVA PISCINES ET FILTRATION

Z.I. du bois de Leuze -13 310 SAINT MARTIN DE CRAU - France

Tel : 33 - 04.90.47.47.90 - Fax : 33 - 04.90.47.95.07

Email personne chargée de la Fiche de Sécurité : tech@mareva.fr

N° d' appel d' urgence

FRANCE : 04.91.75.25.25 : Centre Anti-Poisons de MARSEILLE

Allemagne : 030.19240 ou 030.30686790 : Giftnotruf BERLIN

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS :

Produit irritant pour les yeux (avant dissolution)

3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS :

Chlorure de calcium (100%) CaCl₂, x.H₂O (avec x = 0, 1, 2 ou 6)

N° CAS = 10043-52-4

N° CE = 233-140-8

N° INDEX = 017-013-00-2

Xi, R36

4 - PREMIERS SECOURS :

INHALATION

Ecarter le sujet de l'ambiance empoussiérée, le faire moucher.

CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer les yeux à l'eau courante pendant quelques minutes, en maintenant les paupières largement écartées.

Consulter un ophtalmologiste en cas de douleur persistante.

CONTACT AVEC LA PEAU

Laver correctement à l'eau et au savon.

INGESTION

Faire rincer la bouche, donner à boire de l'eau fraîche.

5 - MESURES DE LUTTES CONTRE L'INCENDIE :

Le produit est incombustible.

Cependant, si c' est possible, évacuer les récipients exposés au feu, ou les refroidir à l'aide d' eau pulvérisée.

La présence du produit dans un incendie n'entraîne pas de précautions particulières.

Moyens d'extinction : tous les moyens d'extinction sont admis.

6 - MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE :

NETTOYAGE Collecter le produit à l'aide de moyens mécaniques.
Mettre le tout dans un récipient fermé, étiqueté, et compatible avec le produit.
Nettoyer abondamment l'emplacement souillé avec de l' eau.

Ne pas déverser de grandes quantités dans l'environnement (égouts, rivières, sols...).

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE :

STOCKAGE Dans un local sec.
En emballages d'origine fermés.

MATERIAUX RECOMMANDES : Sacs en polyéthylène ou en papier.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE :

TLV (ACGIH) (1992-93) : 10 mg / m³ (PNOC)
Mesures d'ordre technique : Aération des locaux.

Protection respiratoire : Masque - filtre anti-poussières P1
Protection des mains : Gants de protection (PVC, Néoprène, caoutchouc).
Protection des yeux : Lunettes de protection portées dans tous les cas
Protection de la peau : Vêtement de travail approprié aux volumes manipulés.

Autres : Survêtements / bottes en cas d' empoussièremment important.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES :

ETAT PHYSIQUE : solide (paillettes ou poudre).
COULEUR : blanche ou légèrement colorée.
ODEUR : inodore.
pH (solution 100g/litre à 20 °C) : 9.0 - 10.5
Point d'ébullition (1013 mbars) : > 1 600 °C.
Points de fusion : 773,9 °C (CaCl₂)
260 °C (CaCl₂, H₂O)
29,9 °C (CaCl₂, 6.H₂O)

POINT ECLAIR : non applicable
AUTO INFLAMMABILITE : non applicable
DECOMPOSITION : > 772 °C.
EXPLOSIVITE : non applicable
DENSITES : 2.50 (CaCl₂)
1.68 (CaCl₂,6.H₂O)

MASSE VOLUMIQUE : 800 - 900 kg/m³ (masse volumique apparente).
VISCOSITE DYNAMIQUE : non applicable
SOLUBILITES : -
dans l' eau : 783 g/l à 0 °C.
autres solvants : Alcool, Acide acétique, Acétone (CaCl₂ anhydre).
non soluble dans les solvants organiques.

AUTRES : Fortement hygroscopique

10 - STABILITE ET REACTIVITE :

Produit stable dans les conditions normales de stockage et d' utilisation.

Matières incompatibles : -

Produits de décomp. dangereux : -

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES :**TOXICITE AIGUE**

DL50 orale (lapin) = 1000mg/kg

Irritation des yeux (lapin) : irritant

Irritation de la peau (lapin) : non irritant

TOXICITE CHRONIQUE

Pas d'effets mutagène, tératogène ou cancérigène.

APPRECIATION

La toxicité est liée principalement aux propriétés irritantes du produit.

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES :**TOXICITE AIGUE :**

CL 50 (poisson, à 96 h, Espèce : Gambusia affinis) = 10 000 mg/l

CE 50 (algues, 96 h, Espèce Nitzschia linearis) = 3 130 mg/l

CL 50 (daphnies, 48 h, Espèce Daphnia magna) = 759 mg/l

COMPORTEMENT ENVIRONNEMENTAL : Possibilité d'accumulation de chlorures dans le sols et les plantes.

Biodégradabilité : Non applicable

APPRECIATION : Le produit ne présente pas de danger significatif pour les organismes aquatiques.

13 - INFORMATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION :**TRAITEMENT DES DECHETS :**

Diluer abondamment avec de l'eau

Le produit peut être mis à l'égout.

TRAITEMENT DES EMBALLAGES : Rincer l'emballage et traiter l'effluent comme le produit.

Les emballages entièrement vidés peuvent être réutilisés, recyclés ou traités comme des ordures ménagères.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT :

Substance non soumise à la réglementation sur les transports.

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES : (conformes aux arrêtés des 20 avril 1994 et/ou 21 février 1990 et leurs adaptations, traitant de la classification et l'étiquetage des substances et préparations dangereuses)

"Chlorure de Calcium". "Etiquetage CE : 233-140-8"

Symbole de danger

Xi - Irritant



Xi - Irritant

Phrases R

36 - Irritant pour les yeux

Phrases S

- 2 - Conserver hors de la portée des enfants.
- 22 - Ne pas respirer les poussières
- 24/25 - Eviter les contact avec la peau et les yeux.
- 46 - En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Pour certains produits, il n'existe pas encore de TLV. Cela ne signifie pas qu'ils sont inoffensifs et que les mesures de sécurité visant à limiter au maximum leurs rejets dans l'atmosphère et à s'équiper correctement lors des manipulations ou en cas d'intervention, ne doivent pas être prises.

16 - AUTRES INFORMATIONS :

Classification ICPE du produit : non classé

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances et des principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit et promulgués à la date de mise à jour de ce document. Cette fiche de sécurité a été rédigé
Voir les notices d'utilisation du produit sur les étiquettes ou les fiches de conseil de votre revendeur professionnel.

Nomenclature Combinée (INTRASTAT) pour les statistiques douanières = **2827.20.00**